

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. FIMIEZ
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

8. Attribution du marché public « Réhabilitation de la boulangerie et de son logement »

Délibération DE06-07112023

Vu le rapport d'analyse des candidatures des entreprises après négociations concernant la réhabilitation de la boulangerie et de son logement examiné par la Commission d'appel d'offres le mardi 17 octobre et 7 novembre, il est décidé de retenir:

• Lot 1 – Maçonnerie :	EGMB	114 000,00€ HT
• Lot 2 - Charpente - couverture :	CMB	53 669,95€ HT
• Lot 3 – Menuiserie extérieure :	R. ANTOINE	57 938,31€ HT
• Lot 4 – Plâtrerie :	PAPIN	76 000,00€ HT
• Lot 5 – Menuiserie intérieure :	R. ANTOINE	39 483,52€ HT
• Lot 6 – Électricité :	SOGELEC	42 000,00€ HT
• Lot 7 – Plomberie – ventilation :	PAYEN	18 167,21€ HT
• Lot 8 – Chauffage :	PAYEN	23 895,00€ HT
• Lot 9 – Carrelage – faïence :	BLONDEAU	38 170,87€ HT
• Lot 10 – Revêtement de sol :	BOULFRAY	2 300,00€ HT
• Lot 11 – Peinture :	BOULFRAY	24 500,00€ HT
• Lot 12 – Enseigne :	PUBLI 24	2 295,00€ HT

Dominique COLIN regrette que l'entreprise ES BPC ne soit pas retenue car elle dépanne souvent la commune. Mme COUET lui précise que c'est le Conseil municipal qui décide et rappelle également qu'il y a des règles à respecter lors d'un appel d'offres. Mme COUET ajoute que le Maître d'œuvre « Comme un Trait » a analysé les plis reçus en professionnel et en tout objectivité, et a préconisé de choisir l'entreprise SOGELEC dont l'offre est moins disante et conforme. Tous les membres du Conseil conscients de la situation pour le lot 6, reconnaissant la disponibilité de cette entreprise se rangent malgré tout au respect de la règle de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider à 12 voix pour et 1 voix contre (Dominique COLIN précise qu'il ne s'oppose pas au projet de la boulangerie mais au principe de l'appel d'offres qui restreint le Conseil municipal sur les choix) l'attribution des lots aux entreprises désignées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à celui-ci.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 13 novembre 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

